« Il comble de biens les affamés »

Campagne œcuménique 2008

• • • Jean-Claude Huot, Cossonay Secrétaire romand d'Action de Carême¹

Sous le titre « Pour que le droit à l'alimentation ne reste pas un vœu pieux », Action de Carême et Pain pour le prochain inaugurent pour leur Campagne œcuménique de carême, un cycle de trois ans sur le droit à l'alimentation. Un thème qui s'attaque de front aux injustices qui brisent l'humanité, et qui touche aux racines de la foi chrétienne.

La promesse du Magnificat (Lc 1,53), en reprenant le langage des psaumes de l'Ancien Testament, présente l'incarnation de Dieu parmi les hommes comme l'accomplissement des promesses de l'Alliance. Mais que font les hommes de ce cri de joie ? Comment celui-ci peutil prendre place dans l'histoire? Cette prière des premiers chrétiens de Palestine est une invitation à la confiance. Oui, cette promesse se réalise aujourd'hui encore.

Comme l'indique Leonardo Boff,2 la prière est « la suprême expression de la foi vivante ». Celui ou celle qui prie laisse derrière soi l'univers du quotidien, se met en position de contemplation devant le Seigneur et dépasse ainsi les limites imposées par la création et l'histoire.

De là découle une profonde humilité : tout ce qui est possible de faire à l'échelle humaine, toutes les grandeurs de la vie terrestre s'effacent devant la Seigneurie de Dieu... qui du coup redonne dignité et grandeur aux petits gestes que nous pouvons faire envers nos proches, nos semblables. La petite piécette donnée par la veuve devient un trésor, non seulement parce qu'elle a donné une grande part de ses biens, mais également parce que ce petit rien acquiert une puissance et une grandeur insoupçonnées. Oui, à travers un infime don, un sourire, une main secourable, s'accomplit la promesse : le Seigneur comble de biens les affamés au-delà de ce que nous pouvons imaginer et faire. Sans cette dimension spirituelle, il est impossible de comprendre le slogan de la Campagne œcuménique de Pain pour le Prochain et Action de Carême (en collaboration avec Etre partenaires) « Pour que le droit à l'alimentation ne reste pas un vœu pieux ». La faiblesse de notre faire n'est qu'apparence au regard de la foi. Un petit geste est signe que la promesse est réalisée, qu'il existe une dynamique, une force qui rend le vœu efficace. Nos limites humaines sont transcendées par une force qui nous dépasse.

Brutale réalité

Si la foi nous invite à reconnaître humblement que nos actes ne changent pas à eux seuls le monde, agir n'en reste pas moins nécessaire. Marie, dans la bou-

^{1 •} Avec la collaboration de Johanna Monney et Valérie Lange, Action de Carême.

^{2 •} Leonardo Boff, Je vous salue Marie, Cerf, Paris 1986, p. 12. Ce paragraphe s'inspire de la réflexion sur la prière proposée dans cet ouvrage par le théologien brésilien.

che de laquelle l'évangéliste Luc a placé le Magnificat, a accepté d'être l'instrument de l'accomplissement de sa prière. L'avertissement de l'épître de Jacques (2,25) est à cet égard éloquent : « Si un frère ou une sœur n'ont rien à se mettre et pas de quoi manger tous les jours, et que l'un de vous leur dise : "Allez en paix, mettez-vous au chaud et bon appétit", sans que vous leur donniez de quoi subsister, à quoi bon? De même, la foi qui n'aurait pas d'œuvres est morte dans son isolement. »

Si nos actes ne suffisent pas à eux seuls, ils attestent que la foi n'est pas creuse, que la prière n'est pas vaine. Oui, devant le scandale de la faim, nous ne pouvons rester indifférents. Comme chrétiens et chrétiennes, nous avons à démontrer que notre prière n'est pas un « vœu pieux ».

Or la réalité est brutale. Une personne sur sept ne mange pas à sa faim dans le monde. Pourtant la terre pourrait facilement nourrir l'ensemble de la population mondiale. Bien que la production agricole mondiale ait augmenté de 300 % depuis 1950, le nombre de victimes de la faim progresse de 400 millions de personnes par an depuis 1995. Paradoxalement, une grande partie des personnes souffrant de la faim (75 % environ) habitent à la campagne, là où sont précisément produits les aliments.

Selon les derniers chiffres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des 854 millions de personnes souffrant de la faim dans le monde, 9 millions vivent dans les pays industrialisés, 25 dans les pays en transition et 820 dans les pays en développement. Une bonne partie de l'humanité n'a pas accès à la terre, à l'eau, à un revenu suffisant lui permettant de mener une vie digne, parce que les ressources nécessaires sont réparties de façon inéquitable.

Un droit incontournable

Le droit à l'alimentation confère pourtant à chaque être humain l'accès régulier, permanent et libre, directement ou indirectement, à une nourriture en suffisance et adéquate sur le plan nutritionnel et culturel, qui permette de mener une vie digne, saine et active. Tout individu a le droit de se nourrir dignement plutôt que d'être nourri.

Le droit à l'alimentation, inscrit depuis 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 25) et depuis 1966 dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, reste toutefois éclipsé par les droits civiques et politiques. Or s'alimenter est indispensable pour faire valoir ces droits. La personne qui ne mange pas à sa faim ne peut exercer ses autres droits et encore moins les réclamer. puisqu'elle n'a pas l'énergie nécessaire pour le faire. Une alimentation suffisante et un accès adéquat à l'eau potable sont des conditions fondamentales pour vivre une existence diane.



C'est pourquoi l'enseignement social de l'Eglise catholique romaine insiste, d'une part, sur l'obligation de l'économie de satisfaire les besoins essentiels des humains et, d'autre part, sur la destination universelle des biens. Ainsi le pape Pie XII soulignait que le but de l'économie était « la satisfaction permanente des besoins de biens et de services matériels » et le concile Vatican II. précisait : « Le but fondamental de la production n'est pas la seule multiplication des biens produits, ni le profit, ni la puissance ; c'est le service de l'homme. »3 De son côté, l'encyclique Populorum Progressio, publiée en 1967 par Paul VI, relève, en faisant référence à saint Ambroise, que « la terre est donnée à tout le monde et pas seulement aux riches ». Dès lors la propriété privée est limitée par le droit de chacun de vivre dans la dignité, donc d'accéder aux ressources nécessaires pour s'alimenter, se vêtir et se loger.

Le droit à l'alimentation impose, en conséquence, des obligations et des responsabilités que les Etats ne peuvent ignorer. Or il est loin d'être respecté. Non seulement il est rarement transcrit dans les législations nationales (une vingtaine d'Etats l'ont inscrit dans leur Constitution) mais encore de nombreuses législations constituent de véritables obstacles à sa réalisation.

Ainsi les lois régissant l'accès à la terre sont souvent conçues de telle manière qu'elles favorisent la concentration de la propriété foncière entre les mains des plus riches, laissant sans terre de nombreux paysans. Ce phénomène, bien connu au Brésil où la Commission pastorale de la terre se bat depuis des décennies pour l'accès des petits paysans à la terre, se retrouve pratiquement sur tous les continents. Or, sans accès à la terre, sans garantie que les produits agricoles ne serviront pas de fourrage pour le bétail exporté ou de matière première pour les agro-carburants, il est impossible de se nourrir. D'où l'importance d'une volonté politique des gouvernements de garantir le droit à l'alimentation, et la légitimité des luttes menées pour l'accès aux ressources indispensables à l'alimentation de tous les habitants de la planète, à commencer par les plus pauvres.

Engageons-nous

Action de Carême et Pain pour le prochain soutiennent les communautés qui s'organisent afin de concrétiser ce droit, à l'image de l'organisation Bamtaare au Sénégal. Dans le nord de ce pays, les familles paysannes manquent d'eau et de terres depuis que deux barrages ont été construits grâce au financement de la Banque mondiale. Les terres ont été accaparées pour la production de riz destiné à l'exportation.

La production de subsistance devient donc plus difficile pour les petits paysans. Elle l'est d'autant plus que la saison sèche tend à s'allonger et que les criquets menacent régulièrement la région. Dès lors, la soudure - le temps d'attente lorsque les greniers sont vides avant la prochaine récolte - s'allonge également. Pour s'en sortir, les familles s'endettent. Et comme la difficulté de subvenir à ses besoins devient chronique, on finit par rembourser une dette par une autre.

 ^{3 •} Citations du message radio de Noël 1952 de Pie XII et de la Constitution Gaudium et Spes (n° 64), tirées de **Jean-Yves Calvez**, L'économie, l'homme, la société, l'enseignement social de l'Eglise, Desclée de Brouwer, Paris 1989, p. 76 et ss.

Le partenaire d'Action de Carême, Bamtaare, mobilise les ressources des villages pour mettre fin à cet engrenage. Elle a mis sur pied une caisse d'épargne. Une fois par mois, chaque famille verse une contribution à la caisse en fonction de ses capacités. Une personne effectue des achats pour l'ensemble du village. Des greniers communautaires ont été bâtis et des champs ont été mis en commun. Ces divers instruments permettent aux familles d'échapper aux usuriers.

En parallèle, l'association a remis en valeur les fumures naturelles et la culture du niébé, une légumineuse locale peu gourmande en eau et riche en protéines. Et des démarches collectives sont entreprises auprès des autorités locales pour que l'Etat assure une politique agraire qui freine l'endettement des paysans.

En Suisse, il est possible de soutenir de telles démarches. En répondant aux appels de fonds des œuvres d'entraide comme Action de Carême et Pain pour le prochain naturellement, mais également en poussant notre pays à réaliser les engagements qu'il a pris en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ceux-ci, approuvés par les Nations Unies en 2000, prévoient de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes qui souffrent de la faim. Or, pour les atteindre, il faut davantage d'aide au développement. C'est pourquoi les œuvres d'entraide, avec plus de soixante autres organisations, invitent à signer et à faire signer la pétition 0,7 % qui demande au Conseil fédéral et au Parlement nouvellement élu d'augmenter sensiblement le budget de la coopération au développement.4

Telles sont quelques pistes qu'Action de Carême et Pain pour le prochain mettent en œuvre pour concrétiser le droit à l'alimentation. Il en existe d'autres et surtout, il reste l'essentiel. Quand nous prions « Notre Père, donne-nous notre pain quotidien », nous sommes engagés à faire que notre prière ne soit pas seulement pieuse. Non seulement vis-à-vis de nos proches, mais de toutes celles et de tous ceux dont nous nous faisons les prochains.

J.-Cl. H.

Points forts de la campagne

- Du 5 au 19 février, Thierno Ba, de l'organisation Bamtaare, témoigne de son travail au Sénégal, dans diverses régions de Suisse romande.
- Le 1^{er} mars, vente de 150 000 roses certifiées Max Havelaar, en faveur de projets soutenus par Action de Carême et Pain pour le prochain.
- En collaboration avec l'Association suisse des patrons boulangers-pâtissiers, diverses boulangeries mettent en vente un « pain du partage » durant le temps de carême. Pour chaque pain vendu, un franc revient à des projets dans les pays du Sud soutenus par les œuvres d'entraide.
- Des jeûneurs en carême accompagnent la campagne jusqu'au dimanche des Rameaux. Purification du corps et de l'esprit : les groupes qui font cette démarche allient spiritualité, jeûne et solidarité.
- Des signatures pour la pétition 0,7 % Ensemble contre la pauvreté seront récoltées durant toute la campagne.

Informations détaillées sur: www.campagneoecumenique.ch

^{4 •} Voir Michel Egger, « La Suisse doit s'engager plus. Objectifs du Millénaire », in *choisir* n° 570, juin 2007, pp. 17-20. (n.d.l.r.)